

Par la même occasion, l'honorable ministre pourrait-il vérifier s'il est possible d'établir une deuxième «envolée» de Montréal à Ottawa, Val-d'or et Rouyn-Noranda?

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Oui, je vérifierai volontiers le niveau du trafic entre ces deux points, afin de déterminer s'il y aurait lieu d'établir un vol supplémentaire.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA CHAUSSURE—LES PAYS COMMUNISTES ET LE DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): En l'absence du ministre du Commerce, je poserai ma question au ministre des Finances. Les représentants de l'industrie de la chaussure au Canada s'étant déclarés incapables de surmonter les difficultés dues à l'importation, vu le peu de collaboration du gouvernement fédéral et son inaction devant le dumping pratiqué par les pays communistes, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour venir en aide à cette très importante source d'emploi pour de nombreux Canadiens?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et Président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre à cette question. J'ai sur mon bureau des lettres pertinentes. Que le député me permette de tenir cette question pour préavis. J'essaierai de répondre demain.

LE NATIONAL-CANADIEN

L'ABOLITION DU SERVICE DU TRAIN-POSTE ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Rock (Jacques-Cartier-Lasalle): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le National-Canadien songe-t-il à abolir au début de l'an prochain le service du train-poste entre Montréal et Toronto? Si oui, pourquoi?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être devrait-on inscrire la question du député au *Feuilleton*.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

RÉPONSE À LA PROTESTATION CONTRE LES MISES À PIED D'OUVRIERS DES ATELIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma [M. Caouette.]

question au ministre des Transports? Les télégrammes des syndicats qui représentent les ouvriers des ateliers du Pacifique-Canadien ne cessant d'affluer, le ministre peut-il nous dire s'il a reçu une réponse du Pacifique-Canadien au sujet de ses instances visant les mises à pied entre Noël et le nouvel an?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Voici une partie de la réponse:

Les chefs des syndicats, à l'échelon national et local, ont été informés trois ou cinq jours avant l'affichage, dans les trois ateliers, de l'avis de fermeture. On s'est efforcé de donner un préavis aussi long que possible et d'expliquer les raisons de la fermeture.

Les employés visés ont reçu l'assurance que la fermeture temporaire n'affecte en rien la fête du jour de Noël ni celle du jour de l'an et qu'en conséquence, ces jours fériés seront payés à tous ceux qui y ont droit.

Pour avoir droit aux congés payés aux termes du Code canadien du Travail (Normes) et de la convention collective pertinente, un employé doit avoir été au service de la société pendant au moins 30 jours civils et doit avoir droit à un salaire pour au moins 15 des 30 jours précédant la fête payée.

En conséquence, nous croyons que presque tous les employés touchés par la fermeture temporaire des ateliers devraient avoir droit aux congés payés de Noël et du jour de l'an.

M. Knowles: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il reçu une réponse à la représentation qu'il a faite, je présume, à l'endroit de la perte des quatre jours eux-mêmes?

L'hon. M. Hellyer: Sauf erreur, on n'y a pas répondu. Une réponse a pu parvenir à mon bureau ces dernières heures, mais je n'ai rien reçu directement.

M. Knowles: Le ministre va-t-il s'intéresser à la question?

L'hon. M. Hellyer: Oui, je continuerai d'étudier la situation. J'ajoute également qu'on a donné 22 jours de préavis et non pas quatre, comme il est stipulé dans le contrat. On a également apprécié ce long délai, car il améliorerait le climat qu'auraient suscité quatre jours non payés à une époque aussi critique de l'année.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il examiner les plaintes adressées par de nombreux travailleurs des chemins de fer et déterminer s'il y a une coïncidence dans le fait que cette mise à pied de quatre jours correspond à la date du paiement rétroactif des travailleurs. En d'autres termes, la compagnie leur signifie-t-elle qu'ils doivent s'exécuter?